

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 74 (1948)
Heft: 4

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 17 francs
Etranger : 22 francsPour les abonnements
s'adresser à la librairie**F. ROUGE & Cie**
à LausannePrix du numéro :
1 Fr. 25

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoises et genevoises des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : Fribourg : MM. L. HERTLING, architecte; P. JOYE, professeur; Vaud : MM. F. CHENAUX, ingénieur; E. ELSES, ingénieur; E. D'OKOLSKI, architecte; A. PARIS, ingénieur; CH. THÉVENAZ, architecte; Genève : MM. L. ARCHINARD, ingénieur; E. MARTIN, architecte; E. ODIER, architecte; Neuchâtel : MM. J. BÉGUIN, architecte; G. FURTER, ingénieur; R. GUYE, ingénieur; Valais : MM. J. DUBUIS, ingénieur; D. BURGNER, architecte.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur. Case postale Chauderon 475, LAUSANNE

TARIF DES ANNONCESLe millimètre
larg. 47 mm.) 20 cts.Réclames : 60 cts. le mm.
(largeur 95 mm.)Rabais pour annonces
répétées**ANNONCES SUISSES S.A.**

5, Rue Centrale

Tél. 2 33 26

LAUSANNE

et Succursales

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE**

A. STUCKY, ingénieur, président; M. BRIDEL; G. EPITAUX, architecte; R. NEESER, ingénieur.

SOMMAIRE : Position, sur le plan international, du choix des tensions supérieures à 220 kV, par P. AILLERET, Paris. — La locomotive « de guerre » lourde allemande, série 42, par J.-P. BAUMGARTNER. — Société suisse des ingénieurs et des architectes: Procès-verbal de l'Assemblée générale du 31 août 1947 — Section genevoise de la S. I. A. : Rapport du président; procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 janvier 1948. — NÉCROLOGIE : Etienne Joukowski, géologue. — BIBLIOGRAPHIE. — CARNET DES CONCOURS. — SERVICE DE PLACEMENT.

Position, sur le plan international, du choix des tensions supérieures à 220 kV

par P. AILLERET, Paris¹

021.3.027.7

Le Comité d'Etudes n° 30 de la C. E. I., Tensions au-dessus de 220 kV, institué en 1945, s'est réuni pour la première fois les 20 et 21 octobre 1947, à Lucerne. L'auteur, président de ce comité d'études et, comme tel, particulièrement compétent pour traiter cette matière, expose dans le rapport suivant l'ensemble du problème sur le choix des tensions de transmission au-dessus de 220 kV et résume le résultat de la réunion de Lucerne. Une série de pays seraient disposés à adopter 380 kV comme valeur moyenne et 300 kV comme valeur maximum de tension la plus élevée des grandes artères de transmission d'énergie électrique. La décision a été renvoyée, pour attendre le résultat des études et expériences actuellement en cours aux Etats-Unis.

En règle générale, une normalisation ne doit être entreprise qu'après que des applications suffisamment nombreuses ont bien dégagé la meilleure technique : mieux vaut faire quelques expériences superflues que de figer la technique dans une voie médiocre faute d'avoir tenté toutes les diverses autres voies possibles.

Mais dans quelques rares cas, la normalisation doit nécessairement être faite assez tôt. Il en a été ainsi, au siècle dernier, du choix de l'écartement des voies de chemin de fer; les inconvénients de poursuivre trop longtemps les tentatives divergentes sur des lignes appelées à être reliées plus tard sont évidents en pareil cas. La situation est à peu près la même aujourd'hui lorsqu'il s'agit de lignes électriques à

des tensions suffisantes pour que leur rayon d'action fasse prévoir que sur un même continent ces lignes pourront s'interconnecter un jour.

L'étude de cette normalisation est engagée dans le cadre de la Commission Electrotechnique Internationale (C. E. I.), dont le Comité n° 30 (tensions au-dessus de 220 kV — extra high voltages) s'est réuni à Lucerne le 20 et le 21 octobre 1947. A la suite de ces réunions, il est utile de faire le point pour que tous les intéressés puissent y réfléchir avant que la question ne soit figée, soit par des règles, soit par des réalisations.

Les deux ordres d'intérêt d'une normalisation de ces tensions.

Il faut bien séparer les deux points de vue auxquels la normalisation peut présenter de l'intérêt : le point de vue de la construction du matériel et le point de vue de la liaison directe entre réseaux.

L'importance relative de ces deux points de vue est tout autre pour les très hautes tensions que pour les moyennes tensions. Aux extrêmement hautes tensions on ne peut envisager des fabrications de série et les appareils seront faits sur mesure. L'intérêt de la normalisation du point de vue du matériel est donc réduit bien qu'il subsiste cependant, notamment au point de vue des études et au point de vue des matériels secondaires. Par contre, le rayon d'action de ces tensions devient tel qu'il faut penser aux interconnexions futures même entre réseaux éloignés appartenant à des pays différents ou à des groupes industriels distincts.

¹ Article paru au n° 23, 1947, du Bulletin de l'Association suisse des électriciens qui a bien voulu nous autoriser à le reproduire. (Réd.).